

Règlement de Buchzentrum AG (BZ) sur les invendus

Le présent règlement fait partie intégrante des CGA pour les sociétaires coopérateurs et les clients non coopérateurs.

1. Généralités

- Le renvoi doit avoir lieu dans un délai d'une année à partir de la date d'achat.
- Les invendus munis d'une étiquette collée ou jointe et/ou auxquels une copie du bon de livraison ou de la facture est jointe, affichant clairement le numéro de commande, sont crédités.
- Les titres ne pouvant être considérés comme invendus ne sont pas retournés mais jetés au rebut. En cas d'accord correspondant, nous vous renvoyons, contre une taxe par exemplaire, tous les titres ne pouvant être considérés comme invendus.
- Toute réclamation concernant un crédit manquant doit être présentée dans les 8 semaines à partir de la date de renvoi; en cas de crédit erroné, dans les 14 jours à partir de la date de crédit.
- Les renvois doivent être emballés correctement pour le transport.
- Une taxe de traitement est perçue sur chaque exemplaire. Cette taxe est calculée pour l'année en cours en fonction du taux de l'année précédente (base: volume d'achat).

2. Taxes

Pour les sociétaires coopérateurs

Taux d'invendus sur la base de l'année précédente	Par exemplaire
Taxe d'invendu par exemplaire (taux d'invendus de 0-5%)	gratuit
Taxe d'invendu par exemplaire (taux d'invendus de 5-8%)	CHF 1.50
Taxe d'invendu par exemplaire (taux d'invendus de plus de 8%)	CHF 2.00
Renvoi de livres refusés, par exemplaire	CHF 3.00

Pour les clients non coopérateurs

Taxe d'invendu par exemplaire	CHF 2.00
Renvoi de livres refusés, par exemplaire	CHF 6.00

3. Exempt de taxe – non inclus dans le taux d'invendus

- Articles endommagés à la réception: renvoi dans les 14 jours, avec indication du dommage (feuillet)
- Livraison erronée ou à double suite à une erreur de BZ: renvoi dans les 14 jours, avec mention
- Défaut de fabrication: pages collées, impression incorrecte, pages manquantes, etc. avec mention
- Epuisement: renvoi possible dans les 2 mois suivant la publication dans les «pages jaunes» de la Börsenblatt ou dans le magazine spécialisé «Schweizer Buchhandel», avec mention
- Ancienne édition: renvoi possible dans les 2 mois suivant le rappel de la maison d'édition, en respectant le délai annuel
- Livres pour des manifestations ou des lectures, dans un délai de 3 mois, pour autant qu'ils aient été commandés par écrit ou téléphone auprès du représentant ou du service clients BZ et qu'ils soient déclarés comme tels.
- Promotions spéciales par une Maison d'édition: Accord écrit d'une maison d'édition fournissant BZ ou de sa représentation. La permission faut absolument avoir l'indication „Retour d'action“. L'accord ne doit pas dater de plus d'un mois et l'original doit être inclus dans les boîtes. L'article (ISBN/réf. BZ) et la quantité doivent impérativement être indiqués. Les articles doivent être en état de vente et de livraison.
- Les invendus des éditeurs, lesquels payent les frais de renvoi (conformément la liste actuelle sur notre page d'accueil)

4. Exempt de taxe – inclus dans le taux d'invendus

- Accord écrit d'une maison d'édition fournissant BZ ou de sa représentation.
L'accord ne doit pas dater de plus d'un mois et l'original doit être inclus dans les boîtes. L'article (ISBN/réf. BZ) et la quantité doivent impérativement être indiqués. Les articles doivent être en état de vente et de livraison.
-

5. Quels sont les invendus exclus du renvoi?

- Titres provenant d'autres fournisseurs
- Titres que nous ne fournissons plus (ne faisant plus partie de notre livraison, qui ne sont plus disponibles au centre de distribution)
- Titres sans droit de renvoi (hormis les cas cités aux points 3.a à 3.c)

- d. Editions à feuilles mobiles, ouvrages en plusieurs volumes, commandes spéciales (hormis les cas cités aux points 3.a à 3.c)
- e. Exemplaires pour critique
- f. Articles ne pouvant être vendus (hormis les cas cités aux points 3.a à 3.c)
- g. Articles composés d'unités de vente ne pouvant être vendues séparément
- h. Titres épuisés (plus de 2 mois après la publication)
- i. Ancienne édition (délai annuel expiré/plus de 2 mois après rappel de la maison d'édition)
- j. Titre d'une maison d'édition insolvable
- k. Matériel publicitaire (poster, présentoirs de comptoir, chevalets)
- l. Exemplaire gratuit